



Comptes sociaux Transdev Group S.A.

États financiers au 31 décembre 2023



II. Compte de résultat

(en milliers d'euros)	Exercice 2022	Exercice 2023	Annexes
Produits d'exploitation			
Ventes de marchandises	-	-	
Production vendue (biens)	-	-	
Production vendue (services)	70 455	72 075	III.8.3
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	70 455	72 075	
Production stockée	-	-	
Subvention d'exploitation	-	-	
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transfert de charges	4 959	927	
Autres produits	13 950	14 561	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	89 365	87 562	
Charges d'exploitation			
Achats de stocks d'approvisionnements	-	-	
Variations de stocks	-	-	
Autres achats et charges externes	42 987	34 434	
Impôts, taxes et versements assimilés	2 748	2 587	
Salaires et traitements	25 223	27 628	
Charges sociales	11 831	12 669	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations :			
- sur immobilisations : dotations aux amortissements	2 456	2 101	
- sur immobilisations : dotations aux dépréciations	-	-	
- sur actif circulant : dotations aux dépréciations	-	-	
- pour risques et charges : dotations aux dépréciations	453	1 093	
Autres charges	5 516	8 750	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	91 215	89 262	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	(1 850)	(1 700)	
BÉNÉFICE ATTRIBUÉ OU PERTE TRANSFÉRÉE (III)	-	-	
PERTE SUPPORTÉE OU BÉNÉFICE TRANSFÉRÉ (IV)	-	15	
Produits financiers			
De participation	28 513	142 489	
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-	-	
Autres intérêts et produits assimilés	5 458	9 143	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	170 066	35 457	
Différences positives de change	31 194	23 267	
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	31	6 798	
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	235 262	217 154	
Charges financières			
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	171 041	138 162	
Intérêts et charges assimilés	28 056	38 287	
Différences négatives de change	32 607	31 062	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	150	-	
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	231 854	207 511	
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	3 408	9 644	III.8.4
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)	1 559	7 929	
Produits exceptionnels			
Sur opérations de gestion	-	17	
Sur opérations en capital	27	22 542	
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transfert de charges	-	-	
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	27	22 559	
Charges exceptionnelles			
Sur opérations de gestion	-	12	
Sur opérations en capital	28	22 542	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	-	-	
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	28	22 554	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	(1)	4	III.8.5
PARTICIPATION DES SALARIÉS AUX RÉSULTATS (IX)	-	-	
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (X)	(21 038)	(22 496)	III.8.6
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	324 654	327 275	
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	302 058	296 846	
BÉNÉFICE OU PERTE	22 596	30 429	



A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long vertical stroke at the bottom.

Transdev Group

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

MAZARS
Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris-La Défense cedex
S.A. à directoire et conseil de surveillance
au capital de € 8 320 000
784 824 153 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Transdev Group

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Transdev Group,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Transdev Group relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Votre société comptabilise et évalue les titres de participation selon les méthodes décrites dans la note III.4.3 de l'annexe aux comptes annuels. Dans le cadre de nos appréciations, nos travaux ont consisté à examiner les modalités de mise en œuvre de ces méthodes, à apprécier les données ainsi que les hypothèses sur lesquelles se fondent les jugements et les estimations retenus par votre société et à revoir, par sondages, les calculs effectués par votre société.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

■ Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

■ Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 12 mars 2024

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

ERNST & YOUNG et Autres



Gilles Magnan



Eddy Bertelli



Jean-Christophe Goudard



Alexandre Chrétien

Transdev Group
Société anonyme au capital de 1.085.301.685,26 euros
Siège social : 3 Allée de Grenelle 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX
521 477 851 RCS NANTERRE

**PROCES-VERBAL DES RESOLUTIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 18 MARS 2024
EXTRAITS**

(...)

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, approuve dans toutes leurs parties lesdits rapports, les comptes annuels, ainsi que les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne, aux administrateurs et Président Directeur Général, entier quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des Actionnaires

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2023, soit +30.429.225,40 euros, ainsi qu'il suit :

- Réserve légale : à hauteur de +1.521.460,97 euros
- Dividendes : +10.040.732,85 euros (0,089€ par action)
- Report à nouveau : +18.867.031,58 euros.

L'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des exercices 2020, 2021 et 2022.

L'Assemblée Générale prend acte de ce que les dépenses somptuaires visées à l'article 39-4 du Code général des impôts pour l'année 2023 s'élèvent à 171.787 euros et les approuve.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des Actionnaires

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023, approuve dans toutes leurs parties lesdits rapports, les comptes consolidés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des Actionnaires

(...)

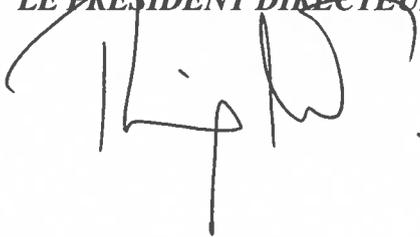
HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée Générale pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des Actionnaires

(...)

***CERTIFIE CONFORME
LE PRÉSIDENT DIRECTEUR GENERAL***

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long vertical stroke at the bottom, positioned below the printed text.



Comptes sociaux Transdev Group S.A.

États financiers au 31 décembre 2023



I. Bilan

ACTIF (en milliers d'euros)	Exercice 2022	Exercice 2023			Annexes
	Montant net	Montant brut	Amortissements et Dépréciations	Montant net	
ACTIF IMMOBILISÉ					
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement	-	-	-	-	
Concessions, brevets et droits similaires	13 200	13 200	-	13 200	
Fonds commercial	-	283	283	-	
Autres immobilisations incorporelles	1 258	28 867	28 139	728	
Immobilisations incorporelles avancées et acomptes	-	-	-	-	
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	14 458	42 350	28 422	13 928	III.7.1 & 7.2
Immobilisations corporelles					
Terrains	-	-	-	-	
Constructions	-	-	-	-	
Matériel de transport	-	-	-	-	
Installations techniques et outillages industriels	-	-	-	-	
Autres	2 775	7 875	5 818	2 057	
Immobilisations corporelles en cours et acomptes	3	-	-	-	
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 777	7 875	5 818	2 057	III.7.1 & 7.2
Immobilisations financières					
Titres de participations	1 273 639	3 008 042	1 769 132	1 238 910	
Créances et prêts rattachées à des participations	914 710	1 056 596	52 514	1 004 082	
Autres titres immobilisés	-	-	-	-	
Autres prêts	-	-	-	-	
Autres	3 427	3 722	-	3 722	
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	2 191 775	4 068 360	1 821 646	2 246 714	III.7.1 & 7.2
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	2 209 010	4 118 585	1 855 886	2 262 699	III.7.1 & 7.2
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours					
Stocks de matières premières et autres approvisionnements	-	-	-	-	
Avances et acomptes versés sur commande	44	10	-	10	
Créances d'exploitation					
Créances clients et comptes rattachés	30 918	18 665	59	18 606	III.7.3 & 7.4
Autres	16 254	17 153	-	17 153	III.7.3 & 7.4
Valeurs mobilières de placement	230 132	328 555	3 255	325 300	III. 7.4
Instruments de trésorerie	5 619	4 685	-	4 685	
Disponibilités	47 659	52 008	-	52 008	
Charges constatées d'avance	2 335	2 205	-	2 205	III. 7.3
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	332 960	423 280	3 314	419 966	
CHARGES À RÉPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES (III)	-	-	-	-	
PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS (IV)	453	387	-	387	
DIFFÉRENCE DE CONVERSION ACTIF (V)	7 785	7 987	-	7 987	III.7.5
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	2 550 209	4 550 239	1 859 200	2 691 039	

I. Bilan

PASSIF (en milliers d'euros)	Exercice 2022	Exercice 2023	Annexes
CAPITAUX PROPRES			
Capital	1 206 036	1 085 302	
Primes d'émission, d'apport	-	-	
Ecart de réévaluation	-	-	
Réserves			
Réserve légale	24 303	24 303	
Autres réserves	-	-	
Réserves réglementées	-	-	
Report à nouveau	(143 330)	-	
Résultat de l'exercice	22 596	30 429	
Subventions d'investissement	-	-	
Provisions réglementées	-	-	
Avances conditionnées	-	-	
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	1 109 604	1 140 034	III.7.6
PROVISIONS			
Provisions pour risques	16 648	22 951	
Provisions pour charges	5 337	6 260	
TOTAL PROVISIONS (II)	21 986	29 211	III.7.7
DETTES			
Autres emprunts obligataires	628 352	628 314	III.7.8
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit ⁽¹⁾	79 435	25 794	III.7.8
Emprunts et dettes financières divers	631 755	799 704	III.7.8
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-	III.7.8
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	38 905	29 716	III.7.8
Dettes fiscales et sociales	16 196	19 902	III.7.8
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	450	196	III.7.8
Autres dettes	16 876	11 990	III.7.8
Instruments de trésorerie	-	-	
Produits constatés d'avance	-	-	III.7.8
TOTAL DETTES (III)⁽²⁾	1 411 969	1 515 615	
DIFFÉRENCE DE CONVERSION PASSIF (IV)	6 650	6 180	III.7.5
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)	2 550 209	2 691 039	
⁽¹⁾ Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques :	172	63	
⁽²⁾ Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an :	754 163	858 816	